



# Réunion de concertation pour la modification des sites Natura 2000 « Petit Rhône » et « Camargue »

Compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2023

Tenue au mas du pont de Rousty à 18h

Nom	Structure
ARNASSANT Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
CONTRERAS Marie-Christine	Mairie des Saintes-Maries-de-la-mer
CRESTEY Alexandre	Parc naturel régional de Camargue
DUMAS Gilles	Mairie de Fourques/Président du COFIL « Petit Rhône »
HELLUY Manon	DREAL PACA
LANGLOIS Juliette	Parc naturel régional de Camargue
RAVIOL Pierre	Mairie d'Arles /Président du COFIL « Camargue » / SYMADREM
SCHAEFFER Lucie	Parc naturel régional de Camargue
ZAMBLERA Mailys	DREAL PACA

## Excusés :

Nom	Structure
	Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
	Communauté de Communes Petite Camargue
	Communauté de Communes Terre d'Argence
	Communauté de Communes Terre de Camargue
GIRET Sylvie	DDTM 13
MATEU Sylvain	DDTM30
BALGUERIE RAULET Catherine	Mairie d'Arles
	Mairie de Saint-Gilles
	Mairie de Vauvert
	Nîmes Agglomération
DELABALLE Mélanie	Région Sud
MOUILLERON Camille	Région Sud

## Ordre du jour :

- 1. Introduction : présentation du réseau Natura 2000**
- 2. Présentation des projets de modification des périmètres des sites Natura 2000 « Petit Rhône » et « Camargue »**
- 3. Travail sur carte : recueil des remarques et observations**

### Introduction

En tant que Président du Comité de Pilotage du site « Petit Rhône », Gilles Dumas accueille l'ensemble des participants à la réunion et les remercie de leur présence.

## **1. Introduction : Présentation du réseau Natura 2000**

J. Langlois, A Crestey, et L. Schaeffer font un rappel sur le réseau Natura 2000 : présentation du réseau, fonctionnement et gouvernance d'un site Natura 2000, fonctionnement des évaluations des incidences.

G. Dumas demande si le monde rural et plus particulièrement le monde cynégétique porte encore une opposition de principe au réseau Natura 2000.

S. Arnassant répond que depuis que le réseau Natura 2000 est défini par décret comme une politique contractuelle en France il n'y a plus d'opposition de ce type d'autant plus que l'expérience des actions menées sur les sites Natura 2000 a convaincu le plus grand nombre.

## **2. Présentation des projets de modification des sites Natura 2000 « Petit Rhône » et « Camargue »**

L. Schaeffer rappelle l'historique des projets d'extension des périmètres des sites Rhodaniens (« Rhône Aval » et « Petit Rhône ») et du site « Camargue ».

Lors des premières consultations de ces périmètres en 2006-2008 certains ségonnaux avaient été exclus par le préfet, afin de ne pas entraver les projets de grands travaux sur les digues prévus dans le Plan Rhône. Les Documents d'Objectifs des sites (validé en 2011 pour le site « Camargue », en 2014 pour le site « Rhône Aval » et 2016 pour le site « Petit Rhône ») prévoient tout de même la modification de ces périmètres, au regard de leurs enjeux écologiques, dès que le contexte du Plan Rhône sera plus favorable.

Ces projets prévus dans les DOCOB des sites et validés annuellement lors des Comités de Pilotage ont deux objectifs majeurs :

- Améliorer la prise en compte des ségonnaux, ripisylve et annexes hydrauliques présents le long du fleuve
- Apporter une meilleure cohérence dans l'animation des sites Natura 2000 et la lisibilité de ces périmètres, notamment en joignant les sites dans le delta.

L. Schaeffer présente également le processus de modification d'un périmètre Natura 2000 et précise que la présente réunion s'inscrit dans la concertation, venant après la validation par les Comités de Pilotage et avant la consultation réglementaire.

La présente réunion a pour objet de recueillir les remarques des élus sur les modifications des périmètres des sites « Petit Rhône » et Camargue en partie ouest. Plus précisément cela concerne :

- L'ajout des ségonnaux du Petit Rhône
- L'ajout de la zone appelée « carrière de la Ribasse » au site Petit Rhône, zone présentant de forts enjeux écologiques avec la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire
- La jointure des sites « Petit Rhône » et « Camargue » dans le delta
- L'ajout d'une partie en mer permettant la jointure entre le site « Camargue » (en ZSC) et le site « Bacs sableux de l'Espiguette »

Il est à noter qu'en rive gauche du Petit Rhône le delta est entièrement en site Natura 2000 directive Oiseaux (ZPS – site Camargue). Ainsi la modification du périmètre sur ce secteur n'augmente pas la surface couverte par le réseau, mais vient compléter la couverture déjà existante.

S. Arnassant précise que ces modifications des périmètres permettront de sécuriser les financements, notamment pour la partie marine sur laquelle le Parc est déjà actif.

L. Schaeffer cite également l'exemple de travaux de gestion d'une plante exotique envahissante (Herbe à alligator) réalisés aux Saintes-Maries-de-la-Mer chez un particulier qui n'ont pas pu bénéficier d'un contrat Natura 2000 car situés en bordure du site Petit Rhône. Les travaux ont pris du retard dû à la recherche d'une autre source de financement. L'extension du site Natura 2000 sur ce type de secteur permettra donc d'améliorer la gestion des espaces.

G. Dumas précise que l'ajout des ségonnaux aux sites Natura 2000 Rhodaniens va modifier l'animation des sites en ajoutant de la présence humaine. Il rappelle l'importance de préserver la Camargue et les digues du Rhône et notamment l'importance de ce fleuve pour la consommation d'eau potable surtout du côté de l'Occitanie. Il souligne enfin l'importance d'anticiper en amont la gestion et le partage de l'eau lors de grands aménagements.

L. Schaeffer précise que les Documents d'Objectifs des sites Rhodaniens prennent en compte les projets de modifications des sites.

### 3. Travail sur carte – remarques sur les modifications de périmètres

Les périmètres sont divisés en 5 secteurs :

- Secteur 1 : Fourques
- Secteur 2 : Saint-Gilles – carrière de la Ribasse
- Secteur 3 : Saint-Gilles – Sylvéréal
- Secteur 4 : Saintes-Maries-de-la-Mer – embouchure
- Secteur 5 : Saintes-Maries-de-la-Mer – partie marine

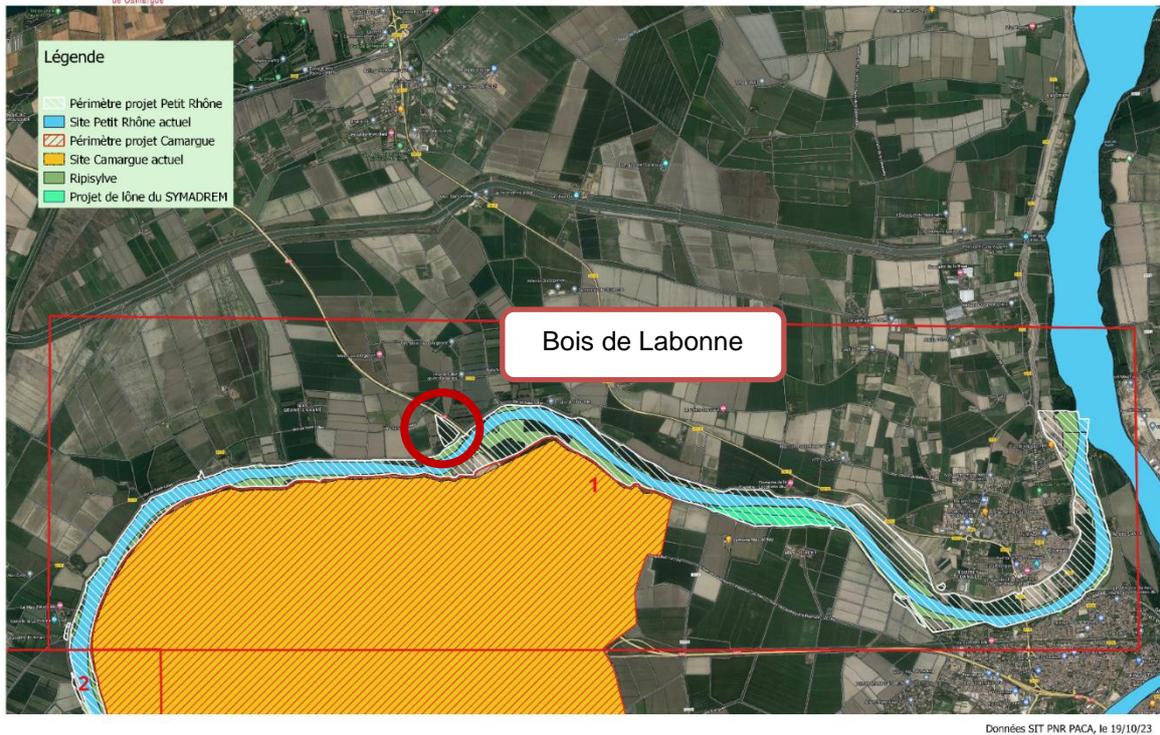
#### **Secteur 1 : Fourques**

G. Dumas demande pourquoi l'île des sables (commune de Fourques) n'est pas ajoutée au site Natura 2000 « Petit Rhône »

L. Schaeffer répond qu'il est prévu d'ajouter ce secteur au site Natura 2000 « Rhône Aval »

G. Dumas présente le projet de port sur sa commune et précise qu'il souhaite mettre environ 2 ha en réserve naturelle.

G. Dumas présente le bois de Labonne, bois privé classé en Espace Boisé Classé (EBC) au bord de l'autoroute A54 sur lequel le site Natura 2000 « Petit Rhône » s'étend.



Données SIT PNR PACA, le 19/10/23

### **Secteur 2 : Saint-Gilles – carrière de la Ribasse**

L. Schaeffer présente l'extension du site Natura 2000 « Petit Rhône » sur ce secteur qui comporte de forts enjeux écologiques avec plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dont la Cistude d'Europe, et habitats d'intérêt communautaire dont la cladiaie (marais à marisques), unique zone de Camargue Gardoise avec cet habitat.

P. Raviol demande si cette carrière appartient à un particulier.

S. Arnassant répond que oui et précise qu'après un projet de remise en exploitation n'ayant finalement pas vu le jour, la carrière n'est plus gérée depuis plusieurs années. Les milieux se ferment donc et se dégradent. Il est donc nécessaire de mettre un place un entretien de cet espace pour qu'il reste favorables aux espèces et habitats naturels.

G. Dumas demande si cet espace pourrait être utilisé pour la production d'énergie photovoltaïque, au regard du contexte actuel de développement de la production de cette énergie sur les territoires.

S. Arnassant répond qu'au regard des espèces à enjeux présentes sur le site un projet de ce type pourrait difficilement voir le jour.

L. Schaeffer va modifier la carte utilisée en réunion à la suite des discussions afin d'ajouter le site Natura 2000 « Petite Camargue ».

### **Secteur 3 : Saint-Gilles – Sylvérial**

Pas de remarques des participants

#### **Secteur 4 : Saintes-Maries-de-la-Mer – embouchure**

L. Schaeffer présente l'extension du périmètre du site « Petit Rhône » sur ce secteur et présente également les actions réalisées en faveur de la gestion de l'Herbe à alligator.

MC. Contreras et P. Raviol affirme l'importance de gérer cette espèce afin de limiter son expansion et d'éviter des coûts de gestion trop élevé par la suite comme pour la Jussie.

#### **Secteur 5 : Saintes-Maries-de-la-Mer – partie marine**

J. Langlois présente l'extension du périmètre du site « Camargue » sur ce secteur qui a pour objectif de joindre les sites « Camargue » et « Bacs sableux de l'Espiguette ». Cette modification consiste en une mise en conformité car le Parc de Camargue est déjà actif sur la zone (suivi du Grand Dauphin, suivi de la fréquentation etc.).

S.Arnaissant rappelle pourquoi cette bande n'a pas été intégrée à l'un des deux sites « bacs sableux de l'Espiguette » ou « Camargue » à leur création : la zone est au droit des Salins du Midi d'Aigues-Mortes qui sont inclus dans le site Natura 2000 « Petite Camargue » qui ne s'est pas étendu en mer en 2008 !

M. Zamblera et M. Helluy, à la suite d'une question de G.Dumas, précise la cohérence générale de ces modifications de périmètre et l'importance de ne laisser aucune zone hors Natura 2000 entre le site Petit Rhône et Camargue.

*L. Schaeffer va modifier la carte utilisée en réunion à la suite des discussions afin d'ajouter le site Natura 2000 « Bacs sableux de l'Espiguette ».*

G. Dumas remercie la DREAL pour sa participation à cette réunion.

**La séance est levée à 19h15.**